

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 10 octobre 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 10 octobre 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 03 octobre 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Benjamin GAUTIER, M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Joël PLANCHENAU.

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent :
Pouvoir(s) :
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Activation d'une ligne de trésorerie ;
- Changement du nombre d'Adjoints au Maire ;
- Élection d'un 4^{ième} Adjoint ;
- Modification des délégations accordés par le Maire aux Conseillers Municipaux ;
- Mise en place des indemnités des Élus suite à ce changement ;
- Demandes de subventions ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu Commission Travaux du 30 septembre 2024 ;
- Compte rendu Commission Urbanisme du 24 septembre 2024 ;
- Compte rendu Commission Voirie du 23 septembre 2024 ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Compte rendu réunion « Téléthon » du 25 septembre 2024 ;
- Compte rendu Commission Communication du 26 septembre 2024 ;
- « Octobre Rose » Bilan du 06 octobre 2024 ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Organisation de la rentrée scolaire avec la nouvelle coordinatrice ;
- Appel à candidature emploi périscolaire (ALSH et restaurant scolaire) ;
- Réorganisation du restaurant scolaire ;
- Compte rendu réunion CNAS du 18 septembre 2024 ;

- Arrivée de l'animateur du Service Jeunesse le 14 octobre 2024 ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Reversement du Foncier Bâti Économique à Laval Agglomération ;
- Commission Culture Laval Agglomération du 26 septembre 2024.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 septembre 2024

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Aucune.

Devis acceptés :

- ✓ Devis PROTECHOMS : 998,99 € pour des vêtements de travail pour les agents techniques ;
- ✓ Devis GARAGE BOUCHEZ : 1 166,39 € pour le remplacement des amortisseurs du camion CITROEN ;
- ✓ Devis PRIMODIAG : 865,00 € pour les diagnostics du restaurant suite au changement de locataire du Pétoilet ;
- ✓ Devis TERRITOIRE ÉNERGIE 53 : 401,35 € pour la mise en sécurité d'un mat accidenté Rue Saint Georges ;
- ✓ Devis SOLÉUS : 403,20 € pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Activation d'une ligne de trésorerie

Afin de permettre à la commune d'avoir une réserve en cas de besoin imprévu, il est proposé de réactiver la ligne de trésorerie souscrite en janvier 2017 auprès du Crédit Agricole Anjou-Maine à hauteur de 100 000 € aux conditions fixées par la banque.

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € aux conditions fixées par le du Crédit Agricole Anjou-Maine.

DCM 090/OCT/2024

Changement du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la proposition de créer un poste de 4^{ème} Adjoint et avoir procédé à un vote à bulletins secrets (10 voix pour 4 adjoints)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la création d'un poste de 4^{ème} Adjoints au Maire.

DCM 091/OCT/2024

Élection d'un 4^{ème} Adjoint

Les fonctions du nouvel Adjoint seront réparties comme suit, en aide aux 3 Adjoints :

Aide sur le Pôle du 1 ^{er} Adjoint	Aides sur le Pôles du 2 ^{ème} et du 3 ^{ème} Adjoint
Jeunesse Conseil Municipal des Enfants et Jeunes Commission Laval aggro sport En commun : - Rencontre personnel - Formation - Budget - Interco	Tout ce qui est en rapport avec le domaine sportif Travaux d'entretien des bâtiments
Argent de poche : liste de travaux En commun : - Interco	Évènements Forum des Associations
Petite Enfance RPE Rencontre RPE pour organisation des temps d'éveil et des projets évènementiels interco	
Service civique - Recherche annuelle d'un jeune pour mission - Accompagnement dans la mission	

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 CGCT, c'est-à-dire comme le maire : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître et précise que l'adjoint élu sera en 4^{ème} position dans l'ordre du tableau.

Monsieur Jonathan LEBOURDAIS est candidat au poste d'adjoint.

Sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder au vote par scrutin secret.

Devant l'assemblée, Monsieur le Maire, a ensuite procédé au dépouillement.

1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 9

Monsieur Jonathan LEBOURDAIS ayant obtenu 9 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommé 4^{ème} Adjoint et est immédiatement installé.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié comme suit :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom
Maire	M	TRAVERS Gérard
Première Adjointe	Mme	FORET-VETTER Nathalie
Deuxième Adjoint	M	PLANCHENAULT Joël
Troisième Adjointe	Mme	PLANCHENAULT Christelle
Quatrième Adjoint	M.	LEBOURDAIS Jonathan
Conseillère Municipale	Mme	BOIZARD Nathalie
Conseillère Municipale	Mme	COLLET Karine
Conseillère Municipale	Mme	COMMERE Christine
Conseillère Municipale	Mme	MARAQUIN Pascale
Conseillère Municipale	Mme	VILFEU Sylvie
Conseiller Municipal	M.	LUET Fernand
Conseiller Municipal	M	GAUTIER Benjamin

DCM 092/OCT/2024

Modification des délégations accordées par le Maire aux Conseillers Municipaux

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, Monsieur le Maire décide de :

☞ **ENLEVER** la délégation à Monsieur Jonathan LEBOURDAIS (soutien au 1^{er} Adjoint) ;

☞ **ACCORDER** une délégation à Madame Sylvie VILFEU (soutien aux 3 Adjointes dans le cadre de l'évènementiel communal).

DCM 093/OCT/2024

Réajustement des commissions, des délégations communales et intercommunales

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il y a lieu de revoir les commissions. Celles-ci sont présentées au nouvel élu présent :

COMMISSIONS CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

FINANCES G. TRAVERS Maire	N. BOIZARD – N. FORET-VETTIER – C. PLANCHENAUT - J. LEBOURDAIS – J. PLANCHENAUT – S. VILFEU	
ENFANCE SENIORS N. FORET-VETTIER 1 ^{ère} adjointe	ENFANCE	J. LEBOURDAIS
	SENIORS - SOCIALE	N. BOIZARD – C. COMMERE – P. MARAQUIN – S. VILFEU
Développement durable		
TRAVAUX URBANISME J. PLANCHENAUT 2 ^{ème} adjoint	AMENAGEMENT et URBANISME	B. GAUTIER
	TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	J. LEBOURDAIS - B. GAUTIER
VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION C. PLANCHENAUT 3 ^{ème} adjointe	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT COMMUNAL	K. COLLET – C. COMMERE – P. MARAQUIN
	VIE ASSOCIATIVE	P. MARAQUIN – K. COLLET – S. VILFEU
ENFANCE JEUNESSE J. LEBOURDAIS 4 ^{ème} adjoint	COMMUNICATION	P. MARAQUIN – K. COLLET – S. VILFEU
	PETITE ENFANCE	N. FORET-VETTIER
	JEUNESSE	N. FORET-VETTIER

DELEGATIONS CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

Conseillers délégués	N. BOIZARD (Finances) S. VILFEU (Évènementiel)
Appels d'offres	<u>3 titulaires</u> : J. PLANCHENAUT – J. LEBOURDAIS – B. GAUTIER <u>3 suppléants</u> : N. FORET-VETTIER C. PLANCHENAUT – N. BOIZARD
Territoire d'Énergie 53	<u>Titulaire</u> : J. PLANCHENAUT <u>Suppléant</u> : G. TRAVERS
CNAS	<u>Titulaire</u> : N. FORET-VETTIER <u>Suppléant</u> : D. CHAUDET

Référent sécurité routière	K. COLLET
Correspondant défense (SDIS)	S. VILFEU
Correspondant risques naturels auprès de ENEDIS	J. PLANCHENAUT
Commission Sociale	<u>Elus</u> : G. TRAVERS - N. FORET-VETTIER – C. COMMERE – N. BOIZARD - P. MARAQUIN - S. VILFEU <u>Bénévoles</u> : G. DUCHEMIN – M. LEPAGE – D. ROSSIGNOL
CCID	<u>Titulaires</u> : N. FORET-VETTIER– C. PLANCHENAUT – S. VILFEU – R. LECHANTEUX – C. SALMON – R. GODIN <u>Suppléants</u> : P. MARAQUIN – A. ROSSIGNOL – G. DUCHEMIN – M. HUAUME – C. GENIN – L. BEAUFORT

COMMISSIONS- ELUS DE MONTIGNE - LAVAL AGGLOMERATION 2020-2026

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Titulaire : G. TRAVERS
Suppléant : N. FORET-VETTIER

8 COMMISSIONS PERMANENTES

1- Economie- Tourisme – Recherche – Enseignement supérieur – Transition économique - Emploi	Pascale MARAQUIN Karine COLLET
2- Aménagement – Habitat et politique de la ville	Benjamin GAUTIER
3- Mobilité	Nathalie BOIZARD
4- Environnement	Joël PLANCHENAUT
5- Culture	Christelle PLANCHENAUT
6- Sport	Jonathan LEBOURDAIS
7- Actions sociales et Santé	Nathalie FORET-VETTIER
8- Ressources Finances	Gérard TRAVERS

CLECT (Commission locale Etude des compétences transférées)

Représentant titulaire	Nathalie BOIZARD
Représentant suppléant	Nathalie FORET-VETTIER

EAU ET ASSAINISSEMENT

Représentant titulaire	Joël PLANCHENAUT
Représentant suppléant	Pascale MARAQUIN

JAVO (Bassin versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette)

Représentant titulaire	Joël PLANCHENAUT	
Représentant suppléant	Sylvie VILFEU	

CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Représentant titulaire	Christine COMMERE
Représentant suppléant	Sylvie VILFEU

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité, la modification de la délibération du 14 février 2022.

DCM 094/OCT/2024

Mise en place des indemnités des Élus suite à ce changement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Vu la délibération 036/JUIN/2020 en date du 18 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération 117/DEC/2023 en date du 20 décembre 2023 relative à la modification de l'indemnité de fonction du Maire ;

Considérant l'élection du nouvel Adjoint au 5^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant que le nouvel Adjoint prendra la responsabilité des commissions « Aides dans les différents pôles des 3 autres Adjoints » ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-68 en date du 10 octobre 2024, portant délégation de fonctions aux adjoints qui annule et remplace l'arrêté n°055/2020 ;

Monsieur Le Maire propose de définir les indemnités de fonctions attribuées au poste du 4^{ème} Adjoint et du nouveau Conseiller délégué et de réajuster à 0,25, 0,50 ou 0,75 % supérieur le taux du Maire, Adjoints et Conseillers délégués comme ci-dessous :

Indice brut 1027	Indice majoré 835	4 110,52 €	Taux voté	Montant mensuel brut
Maire	Taux maxi autorisé	51,60 %	42,50 %	1 439,08 €
	Montant maxi	2 121,03 €		
Adjoints	Taux maxi autorisé	19,80 %	17,50 %	719,43 €
	Montant maxi	813,88 €		
Conseiller délégué finances	/	/	12,50 %	513,82 €
Conseiller délégué	/	/	5,75 %	236,35 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

⇒ que le taux du Maire, des Adjoints et Conseiller délégué existant préalablement soit réajusté au 0,25, 0,50 ou 0,75 supérieur ;

⇒ que le nouvel Adjoint percevra la même indemnité que les Adjoints déjà en poste avec effet immédiat soit un montant de 88,384 % de l'indemnité maximale susceptible d'être accordée aux adjoints des communes de 1 000 à 3 499 habitants, soit 17,50 % de l'indice brut 1027 ;

⇒ que le Conseiller délégué nouvellement installé percevra une indemnité de 5,75 %, soit l'indemnité du Conseiller délégué remplacé, avec ajustement à 0,75 %.

DCM 095/OCT/2024

Demande de subventions

☞ Associations « Monti Accueil » :

Le Président de l'association « Monti Accueil » a sollicité le versement d'une subvention pour l'accueil d'une famille Ukrainienne hébergée depuis cet été chez des habitants de Montigné-le-Brillant.

Comme lors de la création de l'Association, le montant proposé est de 1,00 €/habitant réduit proportionnellement au temps de présence de la famille soit 450,00 € pour 2024.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 450,00 € à l'association « Monti Accueil ».

DCM 096/OCT/2024

Questions diverses

☞ Abrogation DCM 021/JANV/2024 et 022/FEV/2024 :

La Préfecture de la Mayenne a fait parvenir un courrier au secrétariat de la Mairie concernant le contrôle de légalité des délibérations n° DCM 021/JANV/2024 du 25 janvier 2024 et DCM 022/FEV/2024 du 29 février 2024 relatives à la suppression des panneaux « STOP » et l'intégration du bourg à « 30 km/h ».

Considérant qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal de délibérer en ce sens mais que le Maire est seul compétent, en sa qualité de Maire, en application des dispositions de l'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour arrêter les mesures de police de circulation (elles peuvent être néanmoins examinées au préalable par la Commission Sécurité) et cela afin d'assurer la sécurité juridique de futures constatations d'infractions routières, et, qu'en sa qualité de Maire, il adopte ces mesures de police par un arrêté.

Aussi, le Conseil Municipal décide d'**ABROGER** les délibérations DCM 021/JANV/2024 et DCM 022/FEV/2024.

DCM 097/OCT/2024

Monsieur le Maire prendra les arrêtés de mesures de police en conséquence qu'il transmettra au contrôle de légalité puis les affichera à l'emplacement prévu à cet effet.

☞ Installation d'un nouveau garagiste Zone Artisanale (ex bâtiment MCM) :

MCM cesse son activité et vend son atelier. Les acquéreurs Monsieur et Madame Gérard BOIN, garagiste, s'installeront le 1^{er} janvier 2025, dans la Zone Artisanale Rue des Vallée. Bonne retraite à Monsieur MARTEL et bienvenue à Monsieur et Madame BOIN.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu Commission Travaux du 30 septembre 2024

☞ Évolution salle de Loisirs :

Suite à une rencontre avec La section Théâtre de l'ASLM, les responsables demandent de peindre la scène en noir et d'installer une rampe (barre) d'éclairage.

La Commission accepte le principe pour la peinture de la scène.

Lors d'une réunion de chantier, CF ARCHITECTURE a informé que pour installer une rampe d'éclairage il faut une étude de charpente afin de déterminer si celle-ci peut supporter le poids d'environ 400 kg. Le Conseil Municipal ne donne pas de suite à cette demande.

Un devis (complément hors marché des travaux actuels) de peinture ainsi que le changement du sol de la scène d'un montant de 8 409,12 € TTC a été fourni par l'entreprise LM-BN. La Commission n'a retenu que la peinture d'un montant de 3 998,44 € TTC. Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise MARCHAND. Celui-ci s'élève à 1 659,38 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise MARCHAND d'un montant de 1 659,38 € TTC.

DCM 098/OCT/2024

Le rideau de scène, après rencontre avec des professionnels, sera également changé. Un devis a été transmis par l'entreprise MERIENNE d'un montant de 3 060,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise MERIENNE d'un montant de 3 060,00 € ;

DCM 099/OCT/2024

Une délégation par mandat a été donnée à l'entreprise CEGELEC pour demander le branchement des panneaux photovoltaïques à EDF.

Lors de la réunion de chantier du mardi 15 octobre 2024, la date de fin de chantier sera définie, ce qui permettra de prendre RDV pour la commission sécurité. Le délai de passage de celle-ci est d'environ 4 à 6 semaines.

☞ Toiture « Le Pétoulet » :

Le devis rédigé pour les demandes de subventions a été revu à la hausse : de 30 859,47 € il est désormais d'un montant de 37 128,71 € TTC (dépose des cheminées, pose de 2 vélux et prix de l'ardoise en augmentation en supplément).

Le Conseil Municipal de **VALIDE** ce nouveau devis d'un montant de 37 128,71 € TTC.

DCM 100/OCT/2024

Une déclaration préalable de travaux va être déposée auprès des services de l'urbanisme.

Compte rendu Commission Urbanisme du 24 septembre 2024

☞ Dossier ZAN : consommation des sols pour urbanisation :

Sur le bilan de la consommation foncière 2011-2023, la commune a utilisé 17,7 ha et considérant la réduction de 45 % d'emprise de terre, il est possible d'utiliser 7,965 ha. Le

total des projets 2024-2031 s'élève à **5,621 ha sur 7,965 ha** autorisé. Il resterait disponible pour d'autres projets à venir ou ultérieurement **2,344 ha**.

- Projets 2024-2027 :
 - 1) Construction de garages (bourg) ;
 - 2) Réserve foncière pour pistes cyclables :
 - Entre le Bourg et le Haut Chêne ;
 - A partir du rond-point du Haut Chêne vers Ahuillé ;
 - 3) Lancement d'un lotissement sur zone déjà identifiée pour l'habitat ;

TOTAL projet 2024-2027 utilisé : 3,621 ha

- Projet 2027-2031 :
 - Seconde tranche du lotissement sur restant de la zone disponible.

☞ Engagement d'une demande d'étude près des bailleurs sociaux pour la construction de garages et d'un parking (rue des Écoles) :

En vue de la réflexion sur l'aménagement de la Forge, il est judicieux de réfléchir à la difficulté rencontrée en ce qui concerne les garages communaux loués. Une amélioration des conditions de stationnement pour les riverains Rue des Écoles, avant le virage, serait également appréciée.

Il vous est donc proposé d'engager une étude de faisabilité pour cet aménagement Rue des Écoles.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord de principe pour engager une étude de faisabilité et recruter un cabinet d'étude.

DCM 101/OCT/2024

Compte rendu Commission Voirie du 23 septembre 2024

☞ Mise en place du nouvel adressage (DCM des noms voies) :

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies et lieux-dits de la commune.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et lieux-dits, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DCM 102/OCT/2024

☞ Bilan des réparations sur l'ensemble des chemins :

Le programme des travaux de voirie avec le groupement de commande est terminé. Les travaux neufs réalisés sont corrects, par contre les conditions de réalisation du PATA seront revues pour 2025.

Il reste quelques travaux de fossés à réaliser notamment au PN13.

☞ Dossier mise en place de pistes cyclables hors agglomération :

Un nouveau dépôt de dossier est en cours près de Laval Agglo pour priorisation pour 2025 d'une piste cyclable entre le bourg et le carrefour du Haut -Chêne (RD 283) dans le cadre du PDMS (rappel CR CM du 05/09/2024).

Une rencontre avec le Conseil départemental (voies douces) a eu lieu pour demander une étude de faisabilité. En cas d'accord de celui-ci, une prise de contacts avec les propriétaires riverains susceptibles d'être impactés sera envisagée.

☞ Demande d'étude d'un aménagement virage de la Semondière:

Dans le cadre de la sécurisation de la RD 578,

☞ une nouvelle rencontre va être programmée pour une demande de finalisation des travaux suggérés par la Commission extra-municipale « Sécurité Routière » ;

☞ un devis de Mayenne Ingénierie pour une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un cheminement dans le dégagement de visibilité de la Semondière sur la route de L'Huisserie (RD 578) d'un montant de 453,60 € a été fourni (cheminement et signalétique pour traversées de cyclos et de marcheurs vers les chemins de randonnées Villatte et Tertre).

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de Mayenne Ingénierie d'un montant de 453,60 €.

DCM 103/OCT/2024

☞ Effacement de réseaux électriques Rue du Parc et Impasse des Aulnes :

Une rencontre avec Territoire Énergie 53 pour un projet d'effacement de réseaux électriques Rue du Parc et Impasse des Aulnes, réalisable et subventionnable en 2025, a eu lieu. Le montant prévisible des travaux serait d'environ 60 000,00 €.

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe pour engager une étude auprès de Territoire Énergie 53

DCM 104/OCT/2024

Questions diverses

☞ Lancement d'une Étude pour rénovations (salle Athéna et Rez-de-chaussée des locaux Complexe « Sports et Loisirs ») :

Un cabinet d'étude va être recruté pour proposer et évaluer les travaux de rénovations de la salle Athéna et le rez-de-chaussée des locaux Complexe « Sports et Loisirs ». Il n'y aura aucun engagement financier en 2024.

☞ Téléphonie :

☞ Projet d'installation d'une antenne pour téléphonie 4G/5G pour mise en service en 2026 (possibilité 2 opérateurs) :

Suite aux démarches engagées par le Maire près de Laval Agglomération et Laval THD et suite aux résultats de l'enquête communale de cet été, Monsieur TRAVERS et Monsieur PLANCHENAULT ont rencontré un opérateur (ORANGE). Un contact a été pris avec un agriculteur qui est favorable à la mise à disposition d'une petite parcelle.

Le dossier est désormais engagé et la faisabilité est envisagée en 2025 avec mise en service en 2026.

Ce projet pris en charge à 100 % par l'opérateur n'aura aucune incidence financière pour le budget communal.

☞ Suppression du cuivre :

Tous les Montignéens encore raccordés par des lignes téléphoniques (ADSL) ou cuivre devront impérativement passer à la fibre avant fin 2025.

Une réunion publique d'information a eu lieu ce lundi à Saint Berthevin. Une autre est programmée à L'Huisserie le 4 novembre 2024 à 18 H et 19 H Espace du Maine

Des permanences seront assurées en Mairie de St Berthevin :

* le jeudi de 9H30 à 12H30

tous les 15 jours à partir du 12 novembre 2024.

☞ Contrôle « Le Pétoulet » :

Un devis de la société PRIMODIAG d'un montant de 865,00 € a été signé pour effectuer le contrôle des diagnostic DPE, DTA, Gaz et risques pollutions du restaurant « Le Pétoulet » suite au changement de gérant. En théorie, ces diagnostics sont à effectuer tous les 10 ans pour les bâtiments en recevant du public (ERP) que ce soit public ou privé. Il est de la responsabilité du Maire de s'assurer de la réalisation de ceux-ci.

☞ Rencontre avec le SDIS :

Suite à une visite du 23 septembre 2024 un avis favorable sera émis pour les bâtiments scolaires et de restauration scolaires après validation par les services préfectoraux.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Compte rendu réunion « Téléthon » du 25 septembre 2024

Le Club du Manoir est partant pour organiser « *une Paëlla ou un Couscous à consommer sur place ou à emporter* » avec toujours une participation au profit du Téléthon. La date pourra être le 22 ou le 29 novembre 2024.

En ce qui concerne la soupe, les bénévoles souhaitent la reconduire. La date retenue est le 7 décembre 2024.

Jean-François et Lucette DOREAU vont proposer « *un spectacle de chants* » en s'associant à la commune village flash.

Le Conseil Municipal des enfants et des jeunes pourra renouveler « *la vente de roses* » au profit du Téléthon.

La commune de Nuillé-sur-Vicoin qui sera « village flash » cette année a communiqué une information : les maires seront invités le samedi 30 novembre 2024 à élire le meilleur « *cake salé* ».

La décision sera prise avec les bénévoles « Téléthon » pour la préparation de ce cake.

Compte rendu Commission Communication du 26 septembre 2024

☞ *Le Montignéen de janvier 2025 :*

Il est demandé aux Associations et Élus de retourner les articles pour le 4 novembre 2024.

☞ *Manifestations communales :*

Il a été demandé aux Élus d'informer de leurs futures manifestations communales : un référent, un suppléant et les présents.

☞ *Réunion des Associations :*

Un mail a été adressé à toutes les Associations pour les convier à la « *réunion des Associations* » le lundi 4 novembre 2024 à 20 h 00 à la salle du Conseil.

Cette réunion annuelle permet aux Associations d'indiquer leurs évènements à venir sur les deux prochaines années et de réserver les salles communales en fonction.

Également à l'ordre du jour de cette réunion :

- ☞ retour du forum des Associations et choix de la date lors de ce regroupement ;
- ☞ clés des salles communales : soucieux de mettre à jour en Mairie le listing sur la mise à disposition des clés des salles communales, nous demandons à chacun de vérifier chez soi le ou les clé(s) en votre possession et de le préciser lors de cette réunion ou en Mairie - voire rapporter les clés dont vous n'avez plus besoin. ;
- ☞ Travaux de la salle des Loisirs ;
- ☞ Questions diverses.

« Octobre Rose » bilan du 06 octobre 2024

Une vingtaine de Montignéens a participé aux randonnées de « L'Huisserie en Rose » le dimanche 6 octobre 2024 dont 7 personnes était au départ de Montigné-le-Brillant pour rejoindre L'Huisserie à pied.

Merci aux bénévoles de la bibliothèque pour les jolies décorations « d'Octobre Rose » ainsi qu'aux Élus et commerçants de la commune qui ont accepté de vendre des articles au profit de l'Association Régionale « d'Octobre Rose ».

Les Élus ont été invités à se vêtir de rose pour le Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Organisation de la rentrée scolaire avec la nouvelle coordinatrice

La rentrée s'est très bien déroulée malgré un effectif en constante augmentation depuis avril 2024. L'équipe des animateurs se relaie pour palier au remplacement d'agents en arrêt et ainsi assurer la qualité de l'accueil périscolaire.

Appel à candidature emploi périscolaire (ALSH et Restaurant Scolaire)

Un appel à candidature a été déposé sur le site « Emploi territorial » du CDG 53 pour palier au remplacement de Madame Malika SAIDOUN qui a été mutée sur le poste de Madame Sylvie GIRARD pendant son absence sur la mission du restaurant scolaire.

Réorganisation du Restaurant Scolaire

Cette proposition de nouvelle organisation du restaurant scolaire a été présentée aux Élus par Madame Adeline LEGUGLE, Coordinatrice de l'ALSH.

Depuis avril 2024, les effectifs ne cessent d'augmenter. Au-delà de 120 repas servis par jour, l'organisation devient difficile. Actuellement 2 services sont organisés :

- ↪ 12 h 00 : arrivée des maternelles ;
- ↪ 12 h 15 – 12 h 25 : arrivée échelonnée des primaires ;
- ↪ 13 h 00 : départ des maternelles ;
- ↪ 13 h 20 : départ des primaires.

Les enfants sont encadrés par 7 agents sur le temps du restaurant. Les primaires se servent tout seul. Les entrées sont déjà dans les assiettes et le plat est déposé sur la table.

Ce sont quotidiennement environ 40 maternelles et 80 primaires qui déjeunent au restaurant. L'idée serait de raccourcir le temps de présence des primaires, jugé trop long (1 heure de repas), et de le diviser en 2 services. 3 animateurs seraient affectés aux tous petits et 4 pour les primaires. Chaque animateur prendrait en charge un groupe d'enfants et l'accompagnerait de l'animation au temps du repas (avec proposition d'alternance entre animateur par semaine ou tous les 15 jours). L'organisation serait définie comme suit :

- ↪ 12 h 00 – 13 h 00 : arrivée et départ des maternelles (pas de changement) ;
- ↪ 12 h 15 – 12 h 45 : 1^{er} service chez les primaires ;
- ↪ 12 h 45 – 13 h 15 : 2^{ème} service des primaires.

Il y aurait un roulement des services :

- ☞ Lundi – jeudi : CP/CE1/CE2 (1^{er} service) – CM1/CM2 (2^{ème} service) ;
- ☞ Mardi – vendredi : CM1/CM2 (1^{er} service) – CP/CE1/CE2 (2^{ème} service).

En dehors du temps des repas, des activités seront encadrées par 2 animateurs.

Les 4 points forts de ce changement sont :

✓ Le bruit :

Atténuer le bruit dans la salle. Moins d'enfants au même moment donc moins de bruit ;

✓ Le temps :

Réduire le temps à la restauration à 30 mn ;

✓ Les besoins :

Pour respecter le rythme des enfants ;

✓ La discussion :

Prendre le temps de discuter et d'apprécier le moment du repas.

Tous les agents concernés par le travail qu'ils effectuent au restaurant scolaire ont approuvé cette nouvelle organisation qui devrait permettre aux enfants et aux salariés d'être plus sereins dans la prise en charge des repas moins bruyant.

Une phase de test sera mise en place sur novembre et décembre 2024.

Une réunion d'information va être prévue avec les enseignants et parents d'élèves.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord de principe sur la nouvelle organisation du service des repas au restaurant scolaire.

DCM 105/OCT/2024

Compte rendu réunion CNAS du 18 septembre 2024

Le CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale) est une Association loi 1901 qui propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et des services publics.

En Mayenne une seule commune n'est pas adhérente. Des démarches sont en cours pour la persuader.

L'association est toujours à la recherche de réductions pour les loisirs, la culture, le tourisme. Le service social peut être sollicité pour des aides ponctuelles (achat de voiture, aménagement du logement, la rentrée des enfants ou le permis de conduire...).

Arrivée de l'animateur du Service Jeunesse le 14 octobre 2024

Monsieur Adrien DEMAS arrive le 14 octobre 2024 comme animateur du Service Jeunesse. Il exerce dans ce domaine depuis plusieurs années notamment à L'Huisserie et Saint Berthevin.

Le jeudi 10 octobre 2024 il a participé à la mise en place de son poste. En novembre, une rencontre sera proposée pour prévoir des projets d'animation.

Questions diverses

☞ Devis informatique :

Un devis TOMA CONNECT d'un montant de 150,00 € a été transmis pour installer « Microsoft Office 2019 » sur les 2 ordinateurs portables précédemment commandés.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de TOMA CONNECT d'un montant de 150,00 €.

DCM 106/OCT/2024

☞ Conseils d'école et éco-comités :

Les dates des prochains conseils d'école et éco-comités sont les suivantes :

- 18/11/2024 à 19 h 00 pour l'Eco Comité, à 20 h 00 pour le CE ;
- 10/03/2025 à 19 h 00 pour l'EC, à 20 h 00 pour le CE ;
- 16/06/2025 à 19 h 00 pour l'EC, à 20 h 00 pour le CE.

Éco-comité : projet des enfants dans le cadre scolaire sur la thématique du développement durable.

☞ Rencontre avec les assistantes maternelles :

Les assistantes maternelles ont sollicité la commune pour l'utilisation de la salle dédiée au RPE en l'absence d'un(e) animateur(trice). Actuellement ce lieu est aménagé pour l'accueil de loisirs dont les effectifs quotidiens sont au-delà de 35 enfants.

Une rencontre sera proposée le 21 novembre 2024 à 20 h 15.

Pour le remplacement de l'animatrice du Relais Petite Enfance, les 3 communes souhaitent solliciter une autre commune afin de proposer un poste à temps complet.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Reversement du Foncier Bâti Économique à Laval Agglomération

Un pacte financier et fiscal 2022-2026 pour la présente mandature a été approuvé par le conseil communautaire en date du 30 juin 2022. Ce dernier vise à organiser les relations financières et fiscales avec les communes membres, à définir les moyens et l'organisation territoriale nécessaires à la conduite du projet intercommunal tout en assurant la continuité de financement des politiques communales et enfin, en s'articulant avec le projet de territoire, à assurer la traduction financière des projets et orientations qui auront pu être arbitrés.

Il est donc proposé de prélever une partie des recettes du foncier bâti, conformément à l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 qui prévoit la possibilité de mettre en œuvre, au profit d'un EPCI, des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales, issues des zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI.

Sur la base du nouveau pacte financier et fiscal 2022 – 2026, il est proposé :

- Le versement au profit de Laval Agglo de 70% de la croissance exclusivement physique des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties issues des zones concernées par le champ d'application de la nouvelle convention constatée entre l'année n et l'année 2021.
- D'intégrer les reversements du Foncier Bâti du précédent pacte financier liés aux zones d'activités aménagées par Laval Agglomération depuis 2010 et de les pérenniser sur la base du montant 2020 à savoir, 64.175 € /an. En effet, compte tenu de la mise en œuvre de la réforme fiscale en 2021 (transfert du taux FB du département, mise en place d'un coefficient correcteur et réduction de 50% de la base des établissements industriels), le dispositif de reversement adopté en 2011 n'est plus adapté au contexte fiscal et le calcul n'est plus cohérent.

Trois communes sont concernées, à savoir : Changé (62.504€), Laval (1.504€) et Montigné (167€). Ces reversements étaient historiquement calculés à partir des taux de FB 2011 et intégraient un taux de reversement propre à chaque commune, actualisé en 2015.

1°) Modalités de calcul du reversement du foncier bâti au titre du pacte financier et fiscal 2022

Chaque année, le versement au profit de Laval Agglo sera établi sur la base des taxes foncières sur les propriétés bâties issues des zones concernées par le champ d'application de la présente convention constatées en n-1, et valorisées au taux communal de TFB de 2021.

Le Conseil Municipal :

↳ **APPROUVE** le principe du reversement du foncier bâti économique en provenance des parcs en cours d'aménagement ainsi que les extensions de parcs existants, tel que mentionné dans le pacte financier et fiscal 2022-2026,

↳ **ACCEPTE** les termes de la convention fixant les modalités de calculs dudit reversement,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DCM 107/OCT/2024

Commission Culture Laval Agglomération du 26 septembre 2024

Une information concernant l'organisation de « *La Folle Nuit du Quarante* » les 12 et 13 octobre 2024 a été donnée lors de la réunion du 26 septembre 2024 (exemple d'animation : présence du guitariste de Noir Désir, chorégraphe David ROLLAND sur les « années folles », kamakos live, fabrications diverses, nuit du gaming...).

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
12/10/2024	08 h 30	Laval Espace Mayenne	Forum des Élus
15/10/2024	18 h 30	Parné-sur-Roc	Atelier PDMS secteurs 3 et 4
17/10/2024	20 h 15	Cossé-le-Vivien	Bilan restauration collective
04/11/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Réunion Associations
05/11/2024	18 h 00	Mairie de Changé	Réunion publique PDMS LA
05/11/2024	20 h 30	Salle du Conseil	Commission Finances
11/11/2024		Montigné-L'Huisserie	Commémoration
13/11/2024	11 h 00	Salle du Conseil	Réunion bénévoles Téléthon
21/11/2024	20h15	Salle du Conseil	Rencontre des assistantes maternelles
14/11/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 29/10/2024

Le Maire,